

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

**ON S'ABONNE :**  
**A Cahors**, au bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.

**AUTRES DÉPARTEMENTS :**  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

**PLACEMENTS DES ANNONCES,**  
 50 centimes la ligne

**RÉCLAMES,**  
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

### CALENDRIER DU LOT

DAT.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
26	Jeu.	ss. Jean, Paul.	Concorès.	☉ P. Q. le 5 à 2 h. 32' du soir.
27	Vend.	s. Guillaume.	Cazals, Puybrun.	☽ P. L. le 12, à 6 h. 26' du mat.
28	Sam.	s. Léon II.	Soturac.	☽ D. Q. le 19, à 3 h. 20' du mat.
				☽ N. L. le 27, à 7 h. 3' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

### SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montriat.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m. 6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 21 juin 1862.

### BULLETIN

Les deux crédits de 7 et 8 millions de francs demandés par les ministères de la guerre et de la marine pour subvenir aux dépenses nécessitées par l'expédition du Mexique, ont été unanimement et par acclamation adoptés par le Corps législatif. Pas un seul membre de l'assemblée n'a hésité à donner son adhésion à cette œuvre toute française, et, ainsi que le dit notre correspondance, nos valeureux soldats, déjà engagés dans la lutte, seront immédiatement secourus ; et, en même temps qu'ils recevront les renforts que le gouvernement de l'Empereur leur envoie, ils apprendront de quelle célérité et de quels sentiments patriotiques ont fait preuve aussi les députés de la France, pour les aider à compléter leur tâche. Un tel spectacle est la plus noble leçon qu'on puisse donner aux adversaires que compte dans le monde le prestige de notre drapeau. Soutenu comme il l'est par tous les grands pouvoirs de l'état, qui pourrait lui disputer ses glorieuses destinées ?

Le parlement espagnol s'occupe encore des affaires du Mexique. Le cabinet, qui approuve la conduite du général Prim, est vivement interpellé par quelques membres de la chambre. — Le gouvernement a l'intention d'introduire progressivement dans ses colonies de prudentes réformes pour préparer le moment où elles pourront être régies par les lois de la métropole.

De sévères mesures de précaution viennent d'être prises par le gouvernement Russe à propos des incendies à St.-Petersbourg. La ville est divisée en trois gouvernements militaires. Les incendiaires doivent être livrés à des conseils de guerre et jugés dans les vingt-quatre heures. — *L'Abeille du Nord*, journal de St-Petersbourg, prétend que deux écoles du dimanche, dans lesquelles les professeurs auraient essayé de justifier les incendiaires, ont été fermées par ordre de l'Empereur. La même feuille dément le bruit que des incendies auraient eu lieu à Moscou.

Une dépêche privée de Belgrade, datée du 17 juin, annonce que les troupes turques, retirées

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 21 juin 1862.

N° 20.

## FAUTE DE CONFIANCE

X

(Suite.)

Déjà le printemps étalait toute sa magnificence à la petite villa de la baronne ; tout s'éveillait aux désirs et à l'espoir ; mais dans le cœur de Paula l'espoir dormait encore, enseveli sous les profonds chagrins.

Une tendre verdure paraît déjà les grands arbres sous lesquels la maison était enfoncée, et la vigne de la véranda poussait ses premiers bourgeons. Les amandiers en fleurs embaumaient l'air, et le pêcher semait ses pétales roses sur les têtes altières des pivoines et des couronnes impériales. La tiédeur de la température avait attiré la baronne sous le véranda ; son enfant jouait au soleil, heureux de voir les fleurs et la verdure luxuriante, et elle, elle puisait dans le sourire et dans la gaieté de son petit Gustave les rayons de joie qui éclairaient sa triste existence. Son oeil errait au loin sur les bords magnifiques et les flots limpides du lac de Côme, et, plus loin encore, sur la chaîne

(\*) La reproduction est interdite.

dans la forteresse, se sont révoltées contre le Pacha qui leur avait défendu de se battre. Les querelles privées ont tourné en une bataille générale. Les esprits sont très irrités. Le 18, la garnison turque s'est mise à bombarder la ville. On dit que les dégâts sont insignifiants. Un armistice a eu lieu entre les Turcs et les Serbes. Ceux-ci élèvent des barricades dans la ville. Une affluence considérable d'hommes armés arrive des provinces à leur secours. La présence du Prince, qui est attendu d'un moment à l'autre à Belgrade, mettra fin, espérons-le, à cette périlleuse situation.

Les nouvelles de New-York nous apprennent que les deux partis continuent de se tenir en échec, et de se faire éprouver des pertes réciproques. En présence d'une pareille situation, le *Standard* revient sur la nécessité et l'urgence d'une médiation. Voici dans quels termes :

« Les infâmes proclamations du général Butler, qu'elles soient sanctionnées ou désavouées par le gouvernement fédéral, sont un motif suffisant pour que les nations civilisées de l'Europe s'interposent. Parmi les femmes de la Nouvelle-Orléans il y a des Anglaises, des Françaises et des Allemandes ; on ne doit pas oublier. A moins que nous ne voulions, sous le prétexte insensé de neutralité, permettre un dégoûtant système de répression, nous sommes forcés d'intervenir. Rien n'est plus urgent. Pourquoi le comte Russell attend-il plus-longtemps ? Nous n'avions rien à craindre. La fédération ne déclarera pas la guerre contre l'Angleterre et contre la France, ni contre l'une d'entre elles. Elle a bien trop à faire chez elle. Et si elle le faisait, nous savons où en seraient bientôt elle et sa cause. Le Sud attend pour devenir notre allié et notre ami, et sans aucun doute pour négocier l'extinction graduelle de l'esclavage. Nos filateurs, nos tisserands de coton demandent très haut à être employés pour ne pas mourir de faim. Le sang des frères coule à flots, la ruine de la propriété est universelle, la chasteté des femmes est violée par une proclamation. N'est-ce point le moment d'intervenir ? Nous avons la confiance qu'il y a dans notre Chambre des communes assez de bon sens et de patriotisme pour forcer un gouvernement indolent et froid à sortir de son isolement sans cœur et d'une neutralité funeste et à mettre ainsi fin à la guerre la plus sanglante, la plus inutile et la plus désastreuse dont fasse mention les annales de l'humanité. »

Nous avons accueilli avec empressement l'idée d'une médiation en Amérique, en faveur de laquelle les grands journaux ont publié des articles que nous nous sommes fait un devoir de reproduire. Nous devons dire aujourd'hui que plusieurs de nos souscripteurs partagent, comme nous, l'opinion de ces feuilles amies de la liberté et de la di-

blenté des Alpes tyroliennes. Au delà de ces montagnes était sa patrie, et son cœur prenait un rapide et ardent essor vers l'Allemagne, puis s'arrêtait devant le froid et sombre manoir de ses ancêtres, devant le tombeau de son père, devant le portrait de son mari.

Tout à coup elle entendit derrière elle des pas fermes et précipités.

— Paula ! cria-t-elle.

Bien que la puissante émotion de ce moment altérât et fit trembler cette voix, Paula la reconnut.

Elle se retourna frappée de surprise et toute chancelante ; c'était lui ! L'instant d'après, elle était sur son cœur. Elle ne pleurait point, elle ne questionnait pas, elle ne prononçait pas une parole ; il la tenait de nouveau dans ses bras. C'était assez. Ce fut lui qui rompit le silence en reculant d'un pas.

— Laisse-moi tomber à tes pieds, s'écria-t-il, et dis-moi si tu peux me pardonner et me rendre cette place dont je ne fus jamais digne.

Elle lui sourit avec cet immense amour que l'âme seule d'une femme peut renfermer, elle l'attira sur son cœur ; puis, tremblante de bonheur, elle prit l'enfant et le lui présenta.

— Tiens, dit-elle en pleurant, je te le donne une seconde fois ; j'ai attendu ce moment en proie à des douleurs plus cruelles que celles qui ont précédé sa naissance, que tu as saluée d'un cri d'allégresse.

— Aie pitié de moi ! s'écria Alexandre subjugué par la grandeur simple de son amour ; et toi qui n'es pas incrédule, aie confiance aujourd'hui en mon repentir et ne refuse pas de me croire corrigé.

— Ou donc, reprit-elle en le serrant de nouveau contre

gnité de l'homme, et déclarent se ranger à l'avis du *Constitutionnel* : que la médiation est la meilleure garantie de l'abolition de l'esclavage.

A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turin, 19 juin.

Garibaldi est arrivé dans la nuit à Turin. On assure que le décret qui a suspendu le tir national en Lombardie va être levé.

Turin, 18 juin.

Chambre des Députés. — Il est donné lecture de l'Adresse au roi, proposée dans une séance précédente. Cette pièce est ainsi conçue :

Des évêques, presque tous étrangers, s'étant réunis à Rome pour une solennité religieuse, ont lancé contre notre patrie de graves injures, ont méconnu le droit de la nation, ont invoqué la violence étrangère.

A la doctrine affirmant que Rome appartient au monde catholique, nous répondrons, en nous serrant autour de vous, et en proclamant de nouveau notre résolution de maintenir intact le droit de la nation sur sa capitale violemment courbée sous une domination qu'elle repousse.

Nous espérons qu'un jour prochain verra l'accomplissement de nos vœux.

Des voix ont retenti au Vatican pour déclarer toute transaction impossible. Un pareil langage doit faire cesser les hésitations qui ont si longuement éprouvé la modération du peuple italien.

Lorsque les prélats, oubliant les devoirs de leur ministère, émettent le vœu d'une réaction politique ; lorsque, du territoire pontifical, des scélérats vont porter la désolation dans les provinces méridionales, l'Europe doit se convaincre que l'autorité du roi et du peuple italien, peut seule arranger les affaires de Rome, en délivrant l'Italie et l'Europe, d'une confusion de pouvoir qui trouble les consciences, et compromet la paix du monde.

Après une courte discussion, cette Adresse a été votée à la presque unanimité.

Emprunt italien, 73,25

Turin, 19 juin.

La *Monarchia Nazionale* publie le résumé des conditions faites à la Compagnie Talbot Rothschild pour la concession de trois lignes de chemin de fer dans les provinces napolitaines, et d'une quatrième ligne en Lombardie. La Compagnie s'oblige à former avant six mois une société anonyme qui devra fusionner avec la compagnie du Lombard-italien-central. La Compagnie aura son siège dans la capitale de l'Italie, et prend l'obligation de créer à Naples un établissement pour la construction du matériel. L'état lui garantit un produit de 20,000 fr. par kilomètre sur les lignes napolitaines, et de 25,000 sur les lignes lombardes, ainsi que d'autres subsides considérables.

On mande de Naples que deux bandes de brigands étant entrées dans la province de Bari, ont été poursuivies et battues du côté de Montemilone. Leur perte a été de 16 hommes.

Madrid, 18 juin.

L'ambassadeur de France, M. Barrot, partira bientôt en congé pour Paris.

Les journaux mexicains annoncent que le général Do-

son sein, as-tu trouvé l'explication de cette fatale énigme ? Tu l'apprendras quand nous serons seuls ; mais j'ai amené quelqu'un avec moi.

Elle le regarda avec un étonnement plein de curiosité.

Sache seulement que l'affaire d'honneur et les lettres concernaient ta mère ; son enfant, son fils est dans l'antichambre ; il espère que tu deviendras pour lui ce qu'elle a été pour toi, une amie, une mère.

A cette révélation inattendue, Paula fut d'abord frappée de stupeur ; mais l'amour et la compassion l'emportèrent bientôt, et elle serra sur son cœur le jeune Oscar. Alexandre n'avait d'yeux et d'oreilles que pour Paula et leur petit Gustave, et son amour si longtemps contenu débordait à flots sur cet enfant, qu'il avait pleuré plus amèrement que si la mort le lui eût enlevé.

Martin ne revenait pas de sa surprise.

— Ah ! mon Dieu, monsieur, s'écria-t-il ; chez nous tout se fait subitement, départ, arrivée, c'est toujours comme un coup de foudre. Mais quel bonheur que vous voilà ! Le docteur Wagner sera bien étonné, car Sybille et moi nous ne trouvons pas du tout que madame la baronne se soit rétablie ici. Nous allons sans doute maintenant, nous mettre à emballer tout aussi précipitamment qu'à Schlettendorf ?

— Non, mon brave ami, nous prendrons le temps ; ce ne sera pas long toutefois, car la neige va bientôt fondre également dans notre patrie ; et, n'est-ce pas, — murmura-t-il à l'oreille de Paula, — nous passerons le printemps à Schlettendorf ?

Elle fit avec un joyeux sourire un signe d'assentiment.

blado a signé, avec Sir Wyke et l'amiral Dunlop, un traité qui donne satisfaction à toutes les réclamations anglaises, et que ce traité a été ratifié à Mexico.

Saint-Petersbourg, 19 juin.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, d'aujourd'hui, annonce que les gouverneurs des provinces ont été autorisés, par décret impérial, à proclamer la loi martiale contre les incendiaires. Les gouverneurs confirmeront les condamnations sans autre autorisation. Le brigandage, l'assassinat, l'incendie, la destruction des récoltes seront punis de mort.

On a demandé dans les trois divisions d'infanterie de la garnison de Paris des volontaires pour le Mexique. Le nombre des soldats qui se sont offerts a été très-considérable et de beaucoup supérieur au chiffre des demandes. Le même fait s'est présenté dans toute la France.

Voici les noms des navires qui ont reçu l'ordre de se tenir prêts à embarquer des troupes pour le Mexique : les vaisseaux *l'Impérial*, le *Turenne*, l'*Eylau* et le *Saint-Louis*, les transports le *Finistère* et l'*Yonne*. D'un autre côté, la frégate à vapeur *l'Asmodée*, prendra, assure-t-on, à son bord des détachements de l'armée d'occupation. Ces divers navires ont reçu l'ordre d'appareiller le 23 juin au plus tard.

Jusqu'à présent le port de Toulon ne figure que pour cet effectif en ce qui concerne les renforts destinés à l'expédition du Mexique. Quant au chiffre des renforts expédiés par la voie de Cherbourg, ils s'élèveraient, dit-on, à 2,500 hommes et 400 chevaux.

Rien n'est venu jusqu'à présent confirmer une nouvelle rapportée par le *Times*, d'après laquelle nos troupes du Mexique auraient éprouvé un échec et seraient en retraite sur la Vera-Cruz.

### Revue des Journaux.

Le *Constitutionnel* conclut de la discussion générale du budget, dans laquelle il a été démontré que la situation financière de la France est la meilleure de toutes les situations financières de l'Europe, et du vote par sections des crédits demandés pour le ministère d'Etat, le ministère de la justice et le ministère des affaires étrangères, que l'œuvre si courageusement entreprise par M. Fould marche vers son entier accomplissement :

« Après avoir traversé victorieusement l'épreuve de la discussion, dit M. Vitu, elle a su se rallier à elle les hommes d'Etat les plus éminents et l'immense majorité des représentants du pays. »

— M. Delamarre, directeur de la *Patrie*, regrette

Le sommeil avait successivement fermé les yeux des autres habitants de la petite villa, qu'Alexandre et Paula, heureux de la certitude de s'être mutuellement reconquis, étaient encore assis auprès du berceau du petit Gustave. Quelques semaines plus tard ils partiraient, et après avoir reconduit Oscar chez le digne pasteur Lachmann, ils retourneraient à Schlettendorf. La joie avec laquelle on y salua la jeune femme, dont le bonheur faisait refluer toute la beauté, n'eut d'égale que la surprise des bonnes gens du pays de la revoir à l'improviste et parfaitement réconciliée avec son mari.

XI

Des années s'étaient écoulées, années de bonheur sans mélange pour notre jeune couple, car Alexandre avait victorieusement soutenu l'épreuve et n'avait pas assombri un seul de leurs moments par des soupçons ou de la jalousie. Depuis longtemps Dieu avait rappelé à lui le pasteur Lachmann, et Oscar trouvait dans le baron un protecteur et un père, dans Paula une amie sincère et dévouée. Son goût prononcé pour la carrière des armes avait décidé Alexandre à le faire entrer dans l'armée autrichienne, où le legs du comte Schlettendorf, joint à la libéralité du baron, lui permettait de mener une vie exempte de soucis et conforme à son rang. Quoiqu'il n'eût que vingt ans, il était déjà officier, et il venait d'obtenir un congé assez long, qu'il passait en Thuringe et dans le grand-duché de Bade.

G. RAIMUND.

(La suite au prochain numéro.)

que les ennemis de l'Eglise puissent dire, avec une apparence de raison, que la réunion des évêques à Rome, ostensiblement provoquée par une cérémonie purement religieuse, a eu pour but réel d'amener une manifestation en faveur du pouvoir temporel.

« L'institution vraiment divine, c'est l'Eglise, et celle-là a pour se défendre toutes les consciences catholiques; l'institution humaine, c'est la royauté de Rome, et celle-là a, pour la menacer sans cesse et la détruire un jour, les passions politiques qui divisent le monde.

« La séparation du temporel et du spirituel arrivera tôt ou tard, et alors on verra s'ouvrir une ère de splendeur nouvelle pour la papauté. L'Eglise regagnera en influence, pour ses enfants et ses serviteurs, tout ce que l'autorité temporelle perdra de faste et de richesse mondaine; le sceptre tombera, mais la Croix, élevée sur la catholicité, unira le monde au nom d'une religion qui cessera de gouverner pour éclairer, soutenir et consoler. »

Le Temps fait observer que le gouvernement français doit être persuadé plus que jamais qu'on ne négocie point avec le Saint-Siège :

« L'esprit moderne, poursuit M. Neffizer ne répugne pas aux transactions; il sait que l'histoire en est payée. C'est la cour de Rome qui n'en veut pas; elle ne discute pas ni diplomatiquement, ni autrement; elle promulgue ses volontés avec accompagnement d'invectives. Ce qui gêne son rôle, c'est que cette grande attitude a besoin de la protection des baïonnettes. Comment, se demandent les évêques, sans le pouvoir temporel, aurions-nous pu venir à Rome pour discuter ces graves questions! » Hélas! et que deviendra le pouvoir temporel en dépit des miracles presque providentiels qui l'ont fondé, quand la France aura rappelé ses troupes? »

L'Opinion Nationale applaudit aux mesures annoncées par le rapport de M. le Ministre de l'instruction publique et qui ont pour objet la réorganisation de l'enseignement commercial et industriel dans nos écoles publiques :

« Au moment où une exposition universelle, écrit M. Ch. Sauvestre, vient de convier, pour la troisième fois toutes les nations du globe aux luttes pacifiques et fécondes du travail, on sent mieux, en effet, la nécessité d'organiser un enseignement usuel, moderne, en rapport avec les besoins de notre époque.

« Q'on ne se y trompe pas, nous ne nions pas l'importance et la grandeur des études classiques telles qu'on les a comprises jusqu'ici, et nous ne demandons point leur suppression, nous demandons seulement qu'à côté d'elles, un enseignement plus en rapport avec les besoins de la masse du pays, trouve la place qui lui appartient légitimement. C'est justement ce que le rapport de M. Rouland a pour objet de réaliser. »

M. Wiefs s'explique ainsi dans les Débats sur le rapport de M. Rouland :

« Quelques dépenses qu'entraîne l'application du système nouveau d'enseignement approprié aux classes industrielles, il répond à un besoin vrai, et il est digne, en principe, d'être accueilli par la sympathie du public éclairé.

Le Monde ne croit pas à la reconnaissance, naguère considérée comme prochaine, du royaume d'Italie par la Prusse :

« Le roi, écrit M. Georges Sengneur, ne consentirait qu'à la dernière extrémité, à reconnaître le royaume d'Italie, et le ministre ne songe pas à lui conseiller cette faute. La seconde chambre, par l'insuccès de son adresse, si contradictoire et si peu précise, a confirmé les dispositions du roi et du ministère. »

L'Union prétend que ses adversaires sont les comédiens de la civilisation, sans qu'il leur soit donné heureusement d'en être les fossoyeurs :

« La civilisation, fille du christianisme, ajoute M. Poujoulat, est immortelle parmi nous, grâce au christianisme immortel.

« Vous nous faites pitié quand vous défendez contre nous la civilisation. Vous êtes les moins sérieux des hommes quand vous courez à la défense des principes de 89, mis en péril par le grand acte épiscopal du 9 juin. »

Pour extrait : A. LAYROL.

Chronique locale.

Par arrêtés préfectoraux du 18 juin 1862, la mairie de St-Cyprien a été reconstituée de la manière suivante :

M. Mercadié-Gautier (Jean-Pierre) a été nommé Maire et M. Fortet (Jean-Baptiste), adjoint.

Par arrêté préfectoral du 18 juin courant, le sieur Pons (Antoine), de Labastide-Murat, a été nommé cantonnier sur la route impériale n° 122 en remplacement du sieur Thamié, démissionnaire.

Un décret impérial du 28 mai 1862, porte que les foires qui se tiennent, dans la commune de Vayrac, les 20 mars, 11 août et 8 novembre de chaque année, auront lieu, à l'avenir, les 1er avril, 1er mai et 1er juillet.

Le Ministre de l'Intérieur a adressé à MM. les Préfets la Circulaire suivante :

Monsieur le Préfet, la dépêche qui relate la cote des fonds publics à la Bourse de Paris et que les bu-

reaux télégraphiques vous adressent chaque jour, ainsi qu'aux Sous-Préfets, a été jusqu'ici communiquée, d'après des décisions de l'autorité administrative locale, à divers chefs d'établissements publics, soit pour leur usage personnel, soit pour être affichée dans les locaux dont ils disposent.

Cette communication impose au service télégraphique un travail gratuit; il importe dans un moment où l'abaissement des taxes augmente considérablement le nombre des dépêches, d'éviter ce travail ou d'en tirer, au profit du Trésor, une rémunération légitime.

J'ai décidé en conséquence, qu'à partir du 1er juillet prochain la cote de la Bourse ne serait plus envoyée, à titre gratuit, qu'aux Préfets, Sous-Préfets et aux Maires des villes où il n'y a pas de Sous-Préfets. Je vous prie de vouloir bien faire rapporter toutes les mesures qui auraient été prises dans votre département et qui seraient contraires à cette nouvelle prescription.

La dépêche relative à la cote de la Bourse sera, d'ailleurs, réglementairement affichée, dès son arrivée, à l'extérieur des bureaux télégraphiques, d'une façon très apparente, de telle sorte qu'il soit loisible à chacun d'en faire prendre immédiatement copie.

Si malgré cette facilité donnée au public, quelques personnes désirent recevoir chaque jour une expédition de la dépêche dressée et certifiée par le bureau télégraphique, cette copie pourra leur être délivrée dans des conditions d'abonnement au sujet desquelles des instructions détaillées vont être adressées aux fonctionnaires des lignes télégraphiques.

L'ensemble de ces mesures mettra la cote de la Bourse à la disposition du public, tout en assurant la rémunération du travail supplémentaire qui pourrait être imposé à ce sujet aux bureaux télégraphiques. Dans ces conditions, Monsieur le Préfet, vous comprendrez qu'il importe que les prescriptions de la présente circulaire soient appliquées, non seulement aux particuliers et aux corporations syndicales, mais à tous les fonctionnaires que je n'ai pas explicitement mentionnés plus haut. Je vous prie de donner des instructions en conséquence dans votre département. Recevez, etc. Le Ministre de l'Intérieur, F. de PERSIGNY.

La Commission pour l'examen du projet de loi relatif à un emprunt de 120.000 fr. par la ville de Cahors, pour l'agrandissement de la halle et de ses abords, se compose de :

- MM. de Parieu, président; Creuzet, secrétaire; Deltheil, rapporteur.

Mgr Bardou, évêque de Cahors, est attendu prochainement de son voyage à Rome. Il est au nombre des 255 prélats qui ont signé l'adresse épiscopale présentée au souverain pontife.

Une touchante cérémonie avait lieu, jeudi dernier, au pensionnat des Dames de Nevers. Plusieurs élèves de cet établissement s'approchaient, pour la première fois, de la Sainte Table, et celles qui avaient déjà eu ce bonheur, renouelaient cet acte pieux. Le recueillement le plus absolu était peint sur tous les visages. La chapelle du couvent était richement décorée. Dans une retraite, le R. P. Ambrise, de l'ordre des Capucins, avait préparé ces jeunes vierges au sacrifice auquel elles allaient être initiées. Pendant la messe, après l'Agnus Dei, ce digne prêtre est monté en chaire, et dans quelques paroles bien senties, il a retracé la grandeur du sacrement qu'elles allaient recevoir. Après vêpres, le soir, les exercices religieux de cette journée ont été clôturés par le renouvellement des vœux du baptême.

Hier soir, vers cinq heures, quatre jeunes gens se présentèrent chez Ayot, aubergiste à Saint-Georges, et lui demandèrent à boire et à manger. Craignant de n'être pas payé, le sieur Ayot refusa d'abord de les servir; mais, sur l'assurance de ces individus qu'ils avaient de l'argent et qu'ils ne demandaient pas du crédit, on leur servit de la soupe, du vin et du poisson. Après le repas, l'aubergiste leur demanda une somme de 1 fr. 60 c., montant de la dépense qu'ils venaient de faire. Au lieu de payer, le sieur C., enfant naturel, porta un rude coup de pied à l'œil droit de la femme Ayot. Le mari, voulant rétablir l'ordre, reçut, au moyen d'un verre, une grave blessure à la main gauche.

La police est intervenue, et a jugé à propos d'arrêter le sieur C. et de le déposer à la prison de ville.

Demain, dimanche, vers les neuf heures et demie, doit avoir lieu la bénédiction de la bannière de l'orphéon de Cahors. Une messe sera célébrée, à cet effet, dans la chapelle des Cloîtres, où les orphéonistes feront entendre les chants : Panis angelicus et Tantum ergo.

On nous écrit de St-Denis près Martel :

La construction du pont pour le passage du chemin de fer, sur la Dordogne, entre St-Denis et Floyrac, sera bientôt terminée. Depuis plu-

sieurs mois les piles sont achevées; on en compte quatre : une sur chaque rive; les autres deux dans le courant de la rivière. Ces deux dernières sont fondées dans des cylindres creux en fonte semblables à des cuves défoncées, chacune de ces cuves pèse plus de trois mille kylogr. et a près de quatre mètres de diamètre sur un mètre de hauteur. Près de soixante de ces cuves ont été employées pour la fondation des deux piles dont la bâtisse a près de douze mètres au-dessous de l'étiage des eaux.

Le plancher, ou tablier du pont, en fer ou en tole édifié sur la rive droite de la Dordogne et reposant sur le remblais que doit occuper le chemin de fer, est comme terminé. Des ouvriers le peignent de plusieurs couches d'une couleur brun-rouge; sur une longueur de près de cent cinquante-cinq mètres. Ses parapets, rampes ou balustrades ont une hauteur de près de six mètres, unis par le haut par des traverses en fer; on va, dit-on, s'occuper des moyens de traction pour pousser cet amas de fer à travers la rivière et le faire reposer sur les piles qui doivent le supporter.

On nous écrit de Vayrac :

Une preuve certaine que la sécheresse préjudiciait à la vente du bétail, c'est que la pluie qui est tombée quelques jours avant le 17 juin a donné une animation inaccoutumée à la foire de Vayrac de mardi dernier; le bétail de toute espèce s'est suffisamment vendu; et sous l'influence de la rapidité des transactions, vendeurs et acheteurs, ne se plaignaient de l'insuffisance que la sécheresse a fait subir à nos fourrages.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU DÉPARTEMENT DU LOT. PROGRAMME DES PRIMES GÉNÉRALES. PROPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS SA SÉANCE DU 15 AVRIL 1862.

CONCOURS DE BESTIAUX, A FIGEAC, Le samedi 16 août 1862, à 11 heures du matin. CONCOURS DE LABOURAGE, PRÈS FIGEAC, Le lundi 18 août à 8 heures du matin.

PREMIÈRE PARTIE. 1° CULTURES FOURRAGÈRES.

Quatre cent cinquante francs seront distribués en sept primes : une de 100 fr., une de 80 fr., deux de 60 fr., trois de 50 fr., aux prairies artificielles et aux racines fourragères, telles que betteraves, carottes, topinambours et autres, dont l'importance relative sera appréciée par le Jury. 450 f

Les exploitations des concurrents devront être pourvues d'un nombre suffisant de bestiaux bien tenus.

2° DRAINAGE. Quatre cents fr. en six primes : une de 100 fr., une de 80 fr., une de 70 fr., trois de 50, aux agriculteurs qui se sont livrés aux nouvelles méthodes de drainage sur une contenance d'un hectare au moins, sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées, ci. 400

3° PLANTATION DE MURIERS ET D'ARBRES FRUITIERS. Deux cents francs en trois primes : une de 100 fr., une de 60 fr., une de 40 fr., aux plus belles plantations de muriers et d'arbres fruitiers, faites en 1861 et 1862, ci. 200

4° GRANGES ET ÉTABLES PERFECTIONNÉES. Deux cents francs seront accordés en trois primes : une de 100 fr. une de 60 fr., une de 40 fr., aux granges et étables construites sur un système perfectionné, d'après les plans que la Société fournira aux concurrents, sur leur demande, et auxquels ils seront tenus de se conformer, ci. 200

Ceux qui auraient déjà été primés dans les quatre catégories ci-dessus, n'auront droit qu'à des rappels de primes ou à des mentions honorables.

5° ÉLÈVES DE LA FERME-ÉCOLE. La Société accordera 100 francs en deux encouragements, l'un de 60 fr. l'autre de 40 fr. aux deux élèves de la Ferme-École du Montat, qui auront obtenu les nos 2 et 3 aux examens de sortie en 1862, ci. 100

DEUXIÈME PARTIE. Concours de bestiaux à Figeac, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

1° TAUREAUX ÉTALONS. Cinq cent dix francs seront distribués en six primes : une de 120 fr.,

une de 100 fr., une de 90 fr., une de 80 fr., une de 70 fr., une de 50 fr., aux propriétaires de taureaux étalons de belle race, âgés de 18 mois au moins et de 36 mois au plus, ci. 510

2° VACHES PORTIÈRES. Trois cent dix francs en cinq primes : une de 80 fr., une de 70 fr., une de 60 fr., deux de 50 fr., pour les vaches qui conduiront leur suite de l'année, ci. 310

Aucune vache, quoique saillie et présumée pleine, ne pourra être admise si elle ne conduit son produit de l'année.

3° TRUIES PORTIÈRES. Cent francs en cinq primes : une de 30 fr., deux de 20 fr., deux de 15 fr., aux plus belles truies portières conduisant leur suite de l'année, ci. 100

4° BÉLIERS ÉTALONS. Deux cent trente francs en douze primes : une de 30 fr., deux de 25 fr., trois de 20 fr. et six de 15 fr., aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons, âgés de 22 mois au plus, ci. 230

TROISIÈME PARTIE. Concours de labourage près Figeac, le 18 août 1862.

Dans le concours de labourage, une somme de 300 fr. sera distribuée en 14 primes : une de 40 fr., deux de 30 fr., une de 25 fr., cinq de 20 fr., cinq de 15 fr., ci. 300

TOTAL. 2,800 DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

1° Les animaux de toute espèce qui seront primés à Figeac par la Société devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la Société.

2° Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscrivent l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues.

3° L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie.

4° Les Jurys qui seront désignés pour statuer sur les diverses primes proposées dans les trois parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues, et s'interdire toute interprétation susceptible d'en altérer le sens; ainsi, par exemple, une bête pleine ou supposée telle ne pourra dans aucun cas prendre rang avec une bête saignée.

5° Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les Jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie où il manquerait des sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport.

6° Le Jury du labourage pourra, selon l'importance du concours et le nombre des concurrents, limiter à trois les primes en argent à accorder aux agents d'une même exploitation. Cahors, le 15 avril 1862.

Le Vice-Président de la Société, CANGARDEL aîné. Le Secrétaire, CH. IZARN, juge.

Les cerises sont extrêmement abondantes cette année; mais il est prudent de ne pas se laisser aller à la tentation d'en manger beaucoup, car quelques personnes ont déjà éprouvé diverses indispositions après en avoir mangé. Les chenilles les auraient-elles touchées et leur auraient-elles communiqué un principe nuisible? C'est ce que nous ignorons. — Nous conseillons en tout cas de les laver avec soin et d'en manger avec discrétion.

Des jeunes soldats de la deuxième portion des contingents placés dans la réserve et comme tels envoyés dans les dépôts d'instruction, ayant paru croire que leurs positions de militaires non appelés sous les drapeaux pour y faire un service actif, ne les rendrait pas passibles, dans certains cas, des peines que peuvent encourir les militaires servant activement dans les corps pour lesquels ils ont été désignés, il est utile de leur rappeler que les instructions et prescriptions adressées aux chefs de corps par l'autorité militaire supérieure, et notamment la dépêche du ministre de la guerre en date du 6 juin courant, font connaître que

ceux de ces jeunes soldats qui ont disparu ou disparaîtront des dépôts d'instruction doivent être déclarés déserteurs, au titre du corps chargé de la direction du dépôt, au moment de leur absence illégale.

Les dispositions prescrites par la circulaire ministérielle du 16 février 1847 seront appliquées à ces jeunes soldats avec cette seule différence, toutefois, qu'au lieu de les inscrire sur les registres matricules du corps, comme les autres militaires qui en font partie au titre actif proprement dit, on se bornera à les porter sur le carnet des déserteurs, tout en les faisant poursuivre et rechercher comme tels.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 15 juin 1862.

29 Versements dont 2 nouveaux... 1,398 f. »
10 Remboursements dont 3 pour solde. 5,167 f. 88

TAXE DU PAIN.—10 juin 1862.

1<sup>re</sup> qualité 39 c., 2<sup>e</sup> qualité 36 c., 3<sup>e</sup> qualité 33

TAXE DE LA VIANDE.—12 mars 1862.

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15c; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 05c.
Taurillon ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95c; 2<sup>e</sup> catég., 85c
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 30c; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 20c.
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 25c; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>er</sup> 15c.
Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

Bordeaux, 15 juin.

Incendie de l'Hôtel-de-Ville. — Hier soir, vers onze heures un quart, un sergent de ville, de passage sur le cours d'Albret, aperçut une vive lueur s'échappant de la fenêtre du second étage de l'Hôtel-de-Ville, la plus rapprochée du pavillon du centre. Cet agent tourna la Mairie et courut donner l'alarme. Mais déjà quelques employés de la Mairie, assistés d'autres personnes, avaient brisé les portes conduisant à cet appartement pour s'efforcer d'y éteindre le feu à sa naissance. Ils reconquirent bientôt que leurs efforts seraient inutiles, et une demi-heure plus tard, sur leurs indications, la grosse cloche et la cloche de la cathédrale sonnaient le tocsin.

La population se porta aussitôt en foule au lieu du sinistre, et presque en même temps les pompiers et les soldats de la ligne étaient à leur poste. Le foyer de l'incendie était à l'arrière corps de bâtiment de droite, donnant sur les jardins. Les flammes apparaissaient violentes et menaçaient le pavillon central.

On s'occupa d'organiser les secours. Malheureusement, le service des pompes ne put sur-le-champ être partout assuré.

L'aile du bâtiment où le feu avait pris contenait les archives et plusieurs bureaux d'administration. Les richesses biographiques et presque tous les manuscrits qui y étaient renfermés devinrent la proie des flammes; des leurs immenses se projetèrent sur l'étendue de la façade; éclairèrent sinistrement la ville, et firent croire à un désastre plus grand encore que la réalité. Le pavillon central dont le flanc disparaissait à chaque instant inspira des inquiétudes sérieuses. On vit bientôt que sa conservation dépendait uniquement du mur de séparation de l'aile droite, mur épais qui seul pouvait le protéger. Le démantèlement du mobilier fut opéré au milieu du jeu des pompes cherchant à circonscire l'incendie.

Le second étage, avait dû être abandonné comme la part du feu. Vers minuit, les poutres carbonisées se sont rompues et affaissées, la toiture du centre, rapidement dévorée, et celle de l'aile droite se sont écroulées avec fracas.

Une heure plus tard, nouvel accident. Le plancher du second étage du pavillon de l'Horloge s'abat sur celui du premier, dans la partie où se trouve la salle des séances du conseil municipal. Cette salle elle-même, surchargée d'un poids énorme, cède à son tour et s'écroule sur le grand salon des réceptions, dit salon de l'Empereur.

La chute de ces divers plafonds a failli faire huit victimes. Le capitaine Billaud, des sapeurs-pompiers, les sapeurs Smid, Cizac, Boyer, Ripanchaud, Banquay, Durand, se trouvaient dans la salle du conseil municipal. En se relevant sous les débris, ils ont échappé comme par miracle à un danger dont ils ont pu mesurer l'étendue, et en ont été quittes pour des blessures plus ou moins légères. Nous ajoutons avec bonheur qu'aucun accident grave n'a eu lieu, malgré le zèle des travailleurs et la généreuse imprudence avec laquelle pompiers, soldats et douaniers se sont comportés.

À deux heures, on était enfin maître de l'incendie qui depuis lors n'a fait que décroître.

On sait que la plus grande partie des salles du rez-de-chaussée de la Mairie, sont garnies de tableaux et d'objets d'art de toute sorte. Deux ou trois toiles seulement ont été endommagées. Le sauvetage de presque toutes les autres est dû à l'énergie et à l'habileté d'un

zouave dont on n'a pu nous dire le nom.

Notre population a été magnifique de courage et d'empressement. Le maire de Bordeaux a réuni ce matin le conseil municipal, et rédigé séance tenante une proclamation qui, en édifiant le public sur la nature du dommage éprouvé, exprime les sentiments de gratitude éprouvés par la municipalité à l'égard de nos concitoyens.

Tout le second étage de l'aile droite, une faible partie exceptée, tant en avant qu'en arrière, est brûlé. Les planchers du second étage ne se sont heureusement pas effondrés, excepté toutefois ceux de la partie postérieure joignant le pavillon de l'Horloge. Quant à ce pavillon il est complètement détruit dans son arrière partie; sur la cour, le second étage seul a été atteint.

Les pertes matérielles s'élevaient, présumément, de trois cent cinquante à cinq cent mille francs. Elles seront entièrement couvertes par les compagnies d'assurances.

La perte la plus sérieuse sans contredit, perte irréparable, est la perte de nos archives, qui contenait une histoire si précise de la Guienne depuis plusieurs siècles. Le registre de Bouillon, recueil d'actes officiels remontant au XIV<sup>e</sup> siècle et du plus grand intérêt pour notre histoire locale; les registres de l'ancienne Jurade, le portefeuille du célèbre architecte Louis, contenant une foule de projets d'architecture; les lettres des rois, des prieurs et de personnalités célèbres que nous possédions, tout cela a disparu. Les originaux des lettres de Montaigne, publiés par M. Detchevry, sont également brûlés.

Ajoutons que nos archives comptaient parmi les plus riches de la province et se trouvaient dans un parfait état d'ordre et de conservation.

La caisse de la Mairie a pu être sauvée. Trois mille francs auraient été perdus.

Le conseil municipal a voté dès ce matin des fonds destinés à donner des secours aux blessés de la nuit.

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

A la suite d'interpellations relatives à la question romaine, le président du conseil, M. Rattazzi, a fait dans la séance de la Chambre des députés une déclaration dont voici le sens:

« On a dit que la France avait offert de résoudre la question romaine, à condition que le roi Victor-Emmanuel cèderait à l'Empereur l'île de Sardaigne. »

« Ces bruits sont faux; jamais le gouvernement français ne nous a fait de telles propositions. »

— Les lettres de Rome annonçant que le Pape a traité l'archevêque de Posen, Mgr. Przulski, et les autres délégués du clergé polonais avec une distinction particulière, ont fait ici une profonde impression. L'archevêque de Posen a témoigné au Saint-Père la reconnaissance de l'Eglise polonaise. « Vingt millions de nos compatriotes, a-t-il dit, se souviendront toujours de la bienveillance pontificale. »

Pie IX a eu avec l'archevêque un long entretien dans lequel il a exprimé ses grandes sympathies pour la Pologne. (Bayvet.)

Le 9 juin, Sa Sainteté Pie IX, dit le Journal de Rome, a tenu un consistoire auquel, outre leurs Em. Rév. les cardinaux de la sainte Eglise romaine, ont assisté les patriarches, primats, archevêques et évêques réunis à Rome pour la canonisation solennelle des martyrs du Japon et de Michel de Sanctis. Sa Sainteté a prononcé l'allocution suivante:

Vénérables frères,

Nous avons été pénétrés d'une joie profonde, lorsque nous avons pu, hier, avec l'aide de Dieu, décerner les honneurs et le culte des saints à vingt-sept intrépides héros de notre divine religion, et cela en vous possédant à nos côtés, vous qui, doués d'une si haute piété et de tant de vertus, appelés à partager notre sollicitude au milieu de temps si douloureux, combattant vaillamment pour la maison d'Israël, êtes pour nous une consolation et un appui souverain. Plût à Dieu que, pendant que nous sommes inondés de cette joie, aucune cause de chagrin et de deuil ne vint nous contrister d'ailleurs! En effet nous ne pouvons pas ne pas être acablés de douleur et d'angoisses, lorsque nous voyons les dommages et les maux si tristes et à jamais déplorables dont l'Eglise catholique et la société civile elle-même sont misérablement tourmentées et opprimées au grand détriment des âmes. Vous connaissez, en effet, vénérables frères, cette guerre implacable déclarée au catholicisme tout entier par ces mêmes hommes qui, ennemis de la croix de Jésus-Christ, impatients de la saine doctrine, unis entre eux par une coupable alliance, ignorent tout, blâphémement tout, et entreprennent d'ébranler les fondements de la société humaine, bien plus, de la renverser de fond en comble si cela était possible; de pervertir les esprits et les cœurs, de les remplir des plus pernicieuses erreurs, et de les arracher de la religion catholique. Ces perfides artisans de fraudes, ces fabricateurs de mensonges, ne cessent pas de faire sortir des ténèbres les monstrueuses erreurs des anciens temps, déjà tant de fois réfutées et vaincues par les plus sages et les plus savants écrits et condamnés par les plus sévères jugements de l'Eglise; de les exagérer en les revêtant de formes et de paroles nouvelles et fallacieuses et de les propager partout et de toute manière. Avec cet art détestable et vraiment satanique, ils souillent et pervertissent toute science, ils

répandent pour la perte des âmes un poison mortel, ils favorisent une licence effrénée et les plus mauvaises passions; ils bouleversent l'ordre religieux et social; ils s'efforcent de détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de religion, et ils tournent en dérision, insultent et méprisent la doctrine et les saints préceptes du Christ. L'esprit se refuse et recule d'horreur à toucher, même légèrement, les principales de ces erreurs pestilentielles par lesquelles ces hommes dans nos temps malheureux troublent toutes les choses divines et humaines.

Personne de vous n'ignore, vénérables frères, que ces hommes détruisent complètement la cohésion nécessaire qui, par la volonté de Dieu, unit l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, et qu'en même temps ils changent, renversent et abolissent le caractère propre, véritable, légitime de la Révélation divine, l'autorité, la constitution et la puissance de l'Eglise. Et ils en arrivent à cette témérité d'opinion qu'ils ne craignent point de nier audacieusement toute vérité, toute loi, toute puissance, tout droit d'origine divine; ils n'ont pas honte d'affirmer que la science de la philosophie et de la morale, ainsi que les lois civiles, peuvent et doivent ne pas relever de la révélation et décliner l'autorité de l'Eglise; que l'Eglise n'est pas une société véritable et parfaite, pleinement libre, et qu'elle ne peut pas s'appuyer sur les droits propres et permanents que lui a conférés son divin fondateur; mais qu'il appartient à la puissance civile de définir quels sont les droits de l'Eglise et dans quelles limites elle peut les exercer. De là, ils concluent à tort que la puissance civile peut s'immiscer aux choses qui appartiennent à la religion, aux mœurs et au gouvernement spirituel, et même empêcher que les prélats et les peuples fidèles communiquent librement et mutuellement avec le Pontife romain, divinement établi le pasteur suprême de toute l'Eglise; et cela afin de dissoudre cette nécessaire et très-étroite union qui, par l'institution divine de Notre Seigneur lui-même, doit exister entre les membres mystiques du corps du Christ et son Chef vénérable. Ils ne craignent pas non plus de proclamer avec ruse et fausseté, devant la multitude, que les ministres de l'Eglise et le Pontife romain doivent être exclus de tous droits et de toute puissance temporelle.

En outre, ils n'hésitent pas dans leur extrême impudence, à affirmer que non-seulement la révélation divine ne sert à rien, mais qu'elle nuit à la perfection de l'homme, qu'elle est elle-même imparfaite et par conséquent soumise à un progrès continu et indéfini qui doit répondre au progrès de la raison humaine. Aussi osent-ils prétendre que les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les livres sacrés sont des fables de poètes, que les saints mystères de notre foi sont le résultat d'investigations philosophiques, que les livres divins de l'Ancien et du Nouveau-Testament ne contiennent que des mythes et que, ce qui est horrible à dire, Notre Seigneur Jésus-Christ est une fiction mythique. En conséquence, ces turbulents adeptes de dogmes pervers soutiennent que les lois morales n'ont pas besoin de sanction divine, qu'il n'est point nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu la force obligatoire, et ils affirment que la loi divine n'existe pas. De plus, ils nient toute action de Dieu sur le monde et sur les hommes, et ils avancent témérairement que la raison humaine, sans aucun respect de Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; qu'elle est à elle-même sa loi, et qu'elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples. Tandis qu'ils font malicieusement dériver toutes les vérités de religion de la force native de la raison humaine, ils accordent à chaque homme une sorte de droit primordial par lequel il peut librement penser et parler de religion et rendre à Dieu l'honneur et le culte qu'il trouve le meilleur selon son caprice.

Or, ils en viennent à ce degré d'impiété et d'impudence qu'ils attaquent le ciel et s'efforcent d'éliminer Dieu lui-même. En effet, dans une méchanceté qui n'a d'égale que leur sottise, ils ne craignent pas d'affirmer que la divinité suprême, pleine de sagesse et de providence, n'est pas distincte de l'universalité des choses. Que Dieu est la même chose que la Nature, sujet comme elle aux changements, que Dieu se confond avec l'homme et le monde, que tout est Dieu, que Dieu est une même substance une même chose que le monde, et par suite qu'il n'y a point de différence entre l'esprit et la matière, la nécessité et la liberté, le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste. Certes, rien de plus insensé, rien de plus impie, rien de plus répugnant à la raison même ne saurait être imaginé. Ils font dérision de l'autorité et du droit avec tant de témérité qu'ils ont l'impudence de dire que l'autorité n'est rien, si ce n'est celle du nombre et de la force matérielle, que le droit consiste dans le fait, que les devoirs des hommes sont un vain mot et que tous les faits humains ont force de droit.

Ajoutant ensuite les mensonges aux mensonges, les délires aux délires, foulant aux pieds toute autorité légitime, tout droit légitime, toute obligation, tout devoir, ils n'hésitent pas à substituer à la place du droit véritable et légitime le droit faux et menteur de la force et à subordonner l'ordre moral à l'ordre matériel. Ils ne reconnaissent d'autre force que celle qui réside dans la matière. Ils mettent toute la morale et l'honneur à accumuler la richesse par quel que moyen que ce soit et à assouvir toutes les passions dépravées. Par ces principes abominables, ils favorisent la rébellion de la chair contre l'esprit; ils l'entretiennent et l'exaltent, et ils lui accordent ces droits et ces dons naturels qu'ils prétendent méconnaître par la doctrine catholique; méprisant ainsi l'avertissement de l'apôtre, qui s'écrit: « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; si vous mortifiez la chair par l'esprit, vous vivrez. » (Ad Rom. ch. VIII, v. 13). Ils s'efforcent d'envahir et d'anéantir les droits de toute propriété légitime, et ils imaginent par la perversité de leur esprit, une sorte de droit affranchi de toute limite, dont selon eux, jouirait l'Etat, dans lequel ils prétendent témérairement voir la source et l'origine de tous les droits.

Mais pendant que nous parcourons rapidement et avec douleur ces erreurs principales de notre malheureux siècle, nous oublions de rappeler, vénérables frères, tant d'autres fautes presque innombrables que vous connaissez parfaitement et à l'aide desquelles les ennemis de Dieu et des hommes s'efforcent de troubler et d'ébranler la société sacrée et la société civile. Nous passons sous silence les injures,

les calomnies, les outrages si graves et si multipliés dont ils ne cessent de poursuivre les ministres de l'Eglise et ce siège apostolique. Nous ne parlons pas de cette hypocrisie odieuse avec laquelle les chefs et les satellites de cette rébellion et de ce désordre, surtout en Italie, affectent de dire qu'ils veulent que l'Eglise jouisse de sa liberté, tandis qu'avec une audace sacrilège, ils foulent aux pieds, de plus en plus chaque jour les droits et les lois de cette Eglise, la dépouillent de ses biens, persécutent des prélats et des ecclésiastiques noblement voués à leur ministère, les emprisonnent, chassent violemment de leurs asiles les disciples des ordres religieux et les vierges consacrées à Dieu, et ne reculent devant aucune entreprise pour réduire à une honteuse servitude et pour opprimer l'Eglise.

Pendant que votre présence si désirée nous cause une allégresse singulière, vous êtes néanmoins vous-mêmes de la liberté qu'ont aujourd'hui en Italie nos vénérables frères dans l'épiscopat, qui, combattant avec courage et persévérance les combats du Seigneur, ont été, à notre profonde douleur, empêchés de venir vers nous et de se trouver avec vous, d'assister à cette assemblée, ce qu'ils désiraient si vivement, ainsi que les archevêques et évêques de la malheureuse Italie nous l'ont fait savoir par leurs lettres toutes remplies envers nous et envers ce Saint-Siège, d'amour et de dévouement. Vous ne voyez non plus ici aucun des prélats du Portugal, et nous sommes vivement affligés en considérant la nature des difficultés qui se sont opposées à ce qu'ils prissent le chemin de Rome. Nous omettons aussi de rappeler les tristes horreurs que les sectateurs de ces perverses doctrines accomplissent, à la cruelle désolation de notre cœur, dans votre et de celui des gens de bien. Nous ne disons rien de cette conspiration impie, de ces manœuvres coupables et fallacieuses par lesquelles ils veulent renverser et détruire la souveraineté temporelle de ce Saint-Siège.

Il nous plaît davantage de rappeler cette admirable unanimité avec laquelle vous-mêmes, unis à tous les vénérables prélats de l'univers catholique, vous n'avez jamais cessé, et par vos lettres adressées à nous, et par vos écrits pastoraux adressés aux fidèles, de dévoiler et réfuter ces perfidies, enseignant en même temps que cette souveraineté temporelle du Saint-Siège a été donnée au pontife romain par un dessin particulier de la divine Providence, et qu'elle est nécessaire, afin que ce Pontife romain, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Eglise, avec la plénitude de sa liberté, la suprême puissance et autorité dont il a été divinement investi par N. S. Jésus-Christ lui-même, pour conduire et gouverner le troupeau entier du Seigneur, et qu'il puisse pourvoir au plus grand bien de l'Eglise, aux besoins et aux avantages des fidèles.

Les sujets lamentables dont nous avons jusqu'ici entretenus, vénérables frères, forment sans doute un douloureux spectacle. Qui ne voit, en effet, que tant de dogmes impies, que tant de machinations et de folies dépravées corrompent chaque jour plus misérablement le peuple chrétien, le poussent à la ruine, attaquent l'Eglise catholique, sa doctrine salutaire, ses droits et ses lois vénérables, ses ministres sacrés propagent les vices et les crimes et bouleversent la société civile elle-même?

Aussi, quant à nous, nous souvenant de notre charge apostolique et plein de sollicitude pour le salut spirituel de tous les peuples qui nous ont été divinement confiés, « comme » pour nous servir des mots de saint Léon, notre prédécesseur, « nous ne pouvons autrement gouverner ceux qui nous sont confiés qu'en poursuivant avec le zèle de la foi du Seigneur, ceux qui pervertissent et sont pervertis, et en arrachant, avec toute la sévérité possible, ce venin des âmes saines afin qu'il ne s'étende pas plus au loin. » (Epist. VII ad Episcop. per Ital. III), élevant notre voix apostolique en votre illustre assemblée, nous réprouvons, proscrivons et condamnons les erreurs ci-dessus énoncées, non seulement comme contraires à la foi et à la doctrine catholiques, aux lois divines et ecclésiastiques, mais même à la loi et à la justice naturelle et éternelle et à la droite raison.

Pour vous, vénérables frères, qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du Seigneur, nous vous exhortons et vous conjurons de plus en plus de continuer, avec votre admirable piété et votre zèle épiscopal, ainsi que vous l'avez fait, au souverain honneur de votre ordre, d'éloigner avec un soin et une vigilance extrême les fidèles qui vous sont confiés, de ces pâturages empoisonnés, de combattre et de réfuter la perversité monstrueuse de ces opinions, tant par la parole que par les écrits. Vous savez, en effet, qu'il s'agit d'intérêts suprêmes, puisqu'il s'agit de la cause de notre très-sainte foi, de l'Eglise catholique, de sa doctrine, du salut des peuples, de la paix et de la tranquillité de la société humaine.

C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais d'éloigner des fidèles la contagion de ce fleau, c'est-à-dire de détourner de leurs yeux et de leurs mains les livres et les journaux pernicieux, d'instruire les fidèles des saints préceptes de notre auguste religion, de les exhorter et de les avertir de fuir ces docteurs d'iniquité comme on fuit la rencontre d'un serpent. Portez tous vos soins et toutes vos sollicitudes particulières à ce que le clergé soit saintement et sagement instruit et qu'il brille de toutes les vertus; que la jeunesse des deux sexes soit formée à l'honnêteté du cœur, à la piété et à toutes les vertus; que l'ordre des études soit salutaire.

Veillez avec une extrême diligence à ce que, dans les lettres et dans les fortes et hautes études, rien ne se glisse qui soit contraire à la foi, à la religion et aux bonnes mœurs. Agissez avec une énergie virile, vénérables frères, et, dans cette grande perturbation des temps, ne laissez pas abattre votre courage, mais appuyés par le secours divin, prenant le bouclier inexpugnable de la justice et de la foi, saisissant le glaive spirituel qui est la parole de Dieu, ne cessez pas de vous opposer aux efforts de tous les ennemis de l'Eglise catholique et de ce siège apostolique, de briser leurs traits et de rompre leurs assauts.

Et, cependant, les yeux levés jour et nuit vers le ciel, ne cessons pas, vénérables frères, d'implorer dans l'humilité de notre cœur et par nos plus ferventes prières, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation qui fait luire la lumière dans les ténèbres, qui des pierres mêmes peut faire sortir des enfants d'Abraham, et de le conjurer par les mérites de Jésus-Christ Notre Seigneur, son fils unique de tendre une main secourable à la société chrétienne et civile, de dissiper toutes les erreurs et les impiétés, d'éclairer des clartés de sa grace les intelligences de

ceux qui s'égarent, de les convertir et de les rappeler à lui, d'assurer à sa sainte Eglise la paix désirée, afin qu'elle obtienne par toute la terre de plus grands accroissements et qu'elle y fleurisse et y prospère.

Afin que nous puissions obtenir plus facilement ce que nous demandons, prenons pour médiateur auprès de Dieu, la très sainte et immaculée mère de Dieu, la Vierge Marie, qui, pleine de miséricorde et d'amour pour tous les hommes, a toujours anéanti toutes les hérésies, et de qui le patronage auprès de Dieu n'a jamais été plus opportun. Sollicitons aussi les suffrages tant de Saint-Joseph, l'époux de la Très sainte Vierge, que des saints apôtres Pierre et Paul, de tous les habitants des cieux, et surtout de ceux que nous honorons et vénérons comme venant d'être inscrits dans les fastes de la sainteté.

Avant de mettre un terme à Nos paroles, nous ne pouvons résister au désir de confirmer de nouveau le témoignage de la suprême consolation qui nous pénètre en jouissant de votre admirable concours, à vous, vénérables frères, qui, attachés à Nous et à cette chaire de Pierre par les liens de la fidélité, de la piété et de la révérence, et remplissant votre ministère avec un zèle admirable, vous vous glorifiez de procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes; vous qui, dans la plus étroite concorde de vos âmes, ne cessez pas, ainsi que vos vénérables frères les évêques de tout l'univers catholique et les fidèles confiés à leurs soins, d'apporter de toute manière des soulagements et des adoucissements et à nos cruelles amertumes.

C'est pourquoi, en cette occasion, nous faisons profession publique, et par le langage le plus affectueux, de la reconnaissance et de l'amour que nous portons à vous, à ces vénérables frères et à tous ces fidèles. Et nous vous demandons que, de retour dans vos diocèses, vous veuillez, en notre nom, faire connaître ces sentiments aux fidèles remis à vos soins, et les assurer de notre affection paternelle en leur conférant la bénédiction apostolique, que, du fond de notre cœur et avec les vœux les meilleurs de toute vraie félicité, nous sommes heureux d'accorder à vous, vénérables frères, et à eux-mêmes.

L'allocution terminée, S. Em. Rév. Mgr. le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collège, accompagné de plusieurs membres de l'épiscopat, s'est approché du trône de Sa Sainteté, à lui, et au nom de l'épiscopat présent à Rome,

a remis au Saint-Père l'Adresse suivante que nous renvoyons au prochain numéro.

RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg, 11 juin :  
» Des incendies terribles ravagent la capitale. Le 3 et le 4, le faubourg Ochta a été mis en cendres; les pertes sont évaluées à un million et demi. Le 4 seulement on a constaté quatre incendies dans trois quartiers différents et par un vent terrible. Un cinquième a eu lieu la nuit suivante.

» Le 9 juin, à cinq heures de l'après-midi, le feu fut encore signalé dans la cour d'Apraxia; tandis que le vent d'Ouest soufflait avec une violence inouïe. Tout le quartier occupé par les cours Apraxia et Thonkine, le long de la ruelle Tsihermschen et de Hadawaga avec tous les bâtiments en bois et en briques, n'est qu'une masse de ruines fumantes encore.

» Vers le soir, le palais du ministère de l'intérieur prit feu. Le troisième et le second étages ont été la proie des flammes; le premier seulement a pu être épargné. Presque en même temps, de l'autre côté de la Fontanka (bras de la Newa), le feu éclatait aux bâtiments en bois situés derrière le pont de Tchernichew et portait ses ravages jusqu'au Newski prospect.

On ne sait à quoi attribuer ces nombreux sinistres. Sont-ils dus à de malheureux hasards ou sont-ils dus au crime? On n'a encore rien découvert qui justifie cette dernière assertion.

» Une dépêche de Mohlew nous apprend que cette ville a failli être aussi la proie d'un incendie qui a été heureusement renfermé dans un cercle assez étroit. Vingt-quatre maisons seulement ont été réduites en cendres.

(Bayvet.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

20 juin.

Il a été tenu, aujourd'hui, au Palais des Tuileries, un conseil des ministres présidé par l'Empereur. On annonce pour demain, une réunion du conseil privé.

— La discussion du budget a continué, sans incident remarquable, au Corps législatif.

La séance du Sénat a été consacrée à un rapport de pétitions.

— Le vice-amiral Jurien arrivé, ce matin, à Paris, a été reçu immédiatement par l'Empereur. On annonce le départ immédiat, à Toulon et à Brest, de trois vaisseaux ayant à bord des troupes à destination du Mexique.

— On travaille activement dans la chapelle Saint-Jérôme du dôme des invalides, pour achever les tombes des deux rois Jérôme et Joseph, frères de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>.

— C'est le jeudi 3 du mois prochain, que l'Académie française tiendra, à 2 heures, sa grande séance annuelle et solennelle de distribution de prix. M. le comte de Montalembert présidera la séance avec M. de Sacy, vice-président.

— Les logistes des grands prix de composition musicale de 1862, sont sortis des loges du palais de l'institut, vendredi dernier. Tous ont terminé leur œuvre dans les délais voulus. Le jugement de la Commission de l'Académie sera prononcé les 4 et 5 juillet.

— La pluie continue malheureusement à tomber à Paris et dans les environs. On remarque avec peine, que depuis la Saint-Médard, il n'y a pas eu un seul jour sans orage ou sans mauvais temps.

— La France, journal fondé par M. de la Guéronnière, paraîtra le 10 juillet. M. Peyrat quitte la Presse et entre au Siècle.

— L'Empereur et l'Impératrice seront à Clermont le 8 juillet. LL. MM. passeront deux jours dans cette ville et aux environs, puis elles se rendront le 11 à Nevers et le 12 à Bourges.

— Dans une de ses prochaines séances, le Sénat entendra le rapport d'une pétition qui demande l'abrogation du décret du 1<sup>er</sup> mars

1852 sur la mise à la retraite des magistrats pour cause de limite d'âge.

Pour extrait : A. LAYTOU.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 21 juin 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	438	416	23' 42	78 k. 240
Mais....	96	20	12' 93	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

19 juin 1862.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	68 30	» 15	»	»
4 1/2 pour 100 .....	96 50	» »	»	» 40
Banque de France.....	3180	» »	»	»

20 juin.

3 pour 100 .....	68 45	» 15	»	»
4 1/2 pour 100 .....	96 50	» »	»	» 40

21 juin.

3 pour 100 .....	68 30	» 15	»	»
4 1/2 pour 100 .....	96 60	» 40	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 18 juin. Sauret (Marie).
- 19 — Bourgeois (Gabrielle-Joachim-Cécile).
- 21 — Lavergne (Louis).

Décès.

- 19 juin. Cousy (Marie), sœur de Nevers, 26 ans.
- 19 — Chazarenc (Marie), épouse Batut, 71 ans.
- 21 — Filsac (Marc-Hyacinthe), commis négociant, 45 ans, célibataire.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ALCHIÉ, marchand chapelier, rue de la Mairie à Cahors, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, son magasin sera transféré dans la même rue, maison Carriol, en face M. Vinel, pharmacien.

Comme toujours, on trouvera chez lui un assortiment des plus complets de Chapeaux soie, feutre, castor, nouveauté-drap, paille, en tout genre, pour homme, et fantaisie, haute-nouveauté, pour enfant.

Le sieur ALCHIÉ profite de cette circonstance pour prévenir sa nom-

breuse Clientèle qu'il vient de faire l'acquisition du *Conformateur*, nouveau modèle, qui lui permet de prendre mesure à la personne ayant la tête la plus difforme dans l'espace de quelques secondes, et se charge de faire fabriquer tout genre de chapeaux, sur mesure, sans augmentation de prix.

Il ose espérer qu'on voudra bien lui continuer la confiance dont il a joui jusqu'à ce jour. Il fera, du reste, tous ses efforts pour la mériter de plus en plus.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE, NEURALGIES, ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme

LA BROSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journelement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 55, Paris.

Prix : 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

RÉMY, aîné, Tapissier,

GALERIE FONTENILLE.

A l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera dans son magasin, à des prix réduits, une grande quantité de Papiers peints de la plus haute nouveauté. — On pourra choisir dans les prix de 40, 45, 50 et 60 cent., en colori; — de 70, 75 et 80 cent. en satin et mât; — de 3 fr. à 3 fr. 50 cent., des paysages de Chine, vues et autres d'un mètre de large. — Le sieur Rémy tient toujours les articles meubles, passementeries, dorures, descentes de lit, étoffes pour meubles, et un grand choix de chaises vernies, paille osier et autres; à 4 fr. 50 c. et 7 fr. Voltaires à 30 francs.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

Maladies chroniques,

Vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homéopathe, 49, rue d'Amsterdam, à Paris. Par correspondance. Affranchir.

AVIS AUX INSTITUTEURS

EN VENTE

Chez Madame veuve Richard, libraire, à Cahors

MÉTHODE

INGÉNIEUSE

DE LECTURE

à la portée de toutes les intelligences

Pour apprendre promptement et très-facilement la lecture courante aux élèves de toutes les écoles et aux adultes.

Par ANNA RESSEQUIER,

Institutrice brevetée à Pern, (Lot).

A VENDRE

A CAUSE DU DÉCÈS DU PROPRIÉTAIRE.

Une Batteuse à vapeur (système Lotz) de la force de quatre chevaux.

S'adresser à M. VALAT, serrurier, à Labastide-Murat.

A VENDRE

Tilburys d'occasion à deux roues, Jardinières, Voitures à quatre roues en tout genre, neuves et d'occasion, à de très bons prix.

S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

PASTILLES VICTORIA

DE J. WOTERSPOON ET C<sup>e</sup>, FOURNISSEURS DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE.

Ces PASTILLES joignent à leur pureté et à leur saveur exquise la propriété d'être éminemment DIGESTIVES et de parfumer l'haleine.

Médailles d'honneur aux Expositions universelles de Paris de Londres.

PASTILLES DE MENTHE ANGLAISE supérieures.

Au dépôt central, chez M. Vinel, pharmacien, à Cahors, et chez les Pharmaciens, Confiseurs et principaux Epiciers.

EAUX MINÉRALES DE MIERS PAR GRAMAT (LOT).

INSPECTION DU GOUVERNEMENT.

Ce purgatif, le plus doux qu'on connaisse, ne trouve d'analogie dans sa composition naturelle qu'en Autriche, source de Sprudel, à Karlsbad (voyez les analyses chimiques officielles au dictionnaire des eaux minérales). — L'efficacité des eaux de Miers est constatée notamment dans les dyspepsies, les digestions pénibles, la faiblesse et le dépérissement, la gastralgie, les fièvres intermittentes rebelles, engagement et obstruction de la rate et du foie, la jaunisse, la constipation, les souffrances hémorroïdales, les migraines, l'hypocondrie, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les douleurs goutteuses et rhumatismales, les maladies de femmes et des jeunes filles. — Avant que les voies ferrées eussent donné aux Eaux de Miers un accès facile, les résultats que nous constatons aujourd'hui avaient été signalés depuis près de trois siècles, notamment par le célèbre docteur Fabry (voir ses œuvres 1624, commençant par ces mots : L'ADMIRABLE VERTU DES EAUX DE MIERS.) Maintenant que la voie ferrée est ouverte à trois kilomètres de la station, les Eaux de Miers occuperont dans l'hydrologie médicale une place importante et justement méritée. — On expédie de la fontaine dans tous les pays. Les pharmaciens et les maisons d'eaux minérales qui désireront des dépôts, sont priés d'en faire la demande.

MÉDAILLE D'OR. TOPIQUE PORTUGAIS. MÉDAILLE D'OR.

5 fr. le flacon. 3 f. le 1/2 flacon.

C. ROUXEL, 52, rue Culture-Ste-Catherine, PARIS.

C. ROUXEL, 52, rue Culture-Ste-Catherine, PARIS.



Ce Topique, seul sans concurrence, guérit radicalement et sans interruption de travail, les couronnements, blessures par harnais, javarts, etc. Le poil repart de la même couleur sur la partie blessée. — On trouve au même dépôt : La véritable Graine de Moutarde de Hollande de C. Rouxel, à 1 fr. 20 c. le 1/2 kg. — Egalement : L'Huile de Foie de Morue hollandaise (Doroch Leverraan C. Rouxel), 3 fr. le flacon. — Dépôt unique de la Poudre Bechique de A. Maury infailible contre les toux, bronchites et affections pulmonaires des animaux domestiques. Se trouve chez M. VINEL, pharmacien, à Cahors.

Morto-Insecto

Pour détruire instantanément les PUCES, PUNAISES, FOURMIS, CHENILLES et tous autres insectes. Emploi facile et peu coûteux. Prix du flacon, 50 cent. — Dépôt, rue de Rivoli, 68, chez R. JULIEN, et dans les premières Maisons de Pharmacies, Drogueries et Epicerie du département. — Se défier des contrefaçons et imitations. On expédie en France et l'Etranger.

Bandage électro-médical

Brevet de 15 ans, s. g. d. g. MARIE frères, médecins inventeurs, rue de l'Arbre-Sec, 44, à Paris, pour la guérison des HERNIES. Ce bandage est le seul dont les nombreuses expériences faites par des médecins de la Faculté aient constaté les succès, tant sous le rapport de la parfaite contention des Hernies les plus difficiles et volumineuses que sur les propriétés curatives de nouveau système; par son action électro-médicale, il resserre et fortifie les parties formant Hernie et assure la guérison. — On expédie franco, contre bon de poste de 15 fr.; double 30 fr. — Prospectus.